

L'ÉDITO

Philippe Vande Weyer

AFFAIRE THIAM : UN MÊME SPORT, DEUX MONDES

Les larmes d'une championne, cela émeut, surtout quand celle-ci s'appelle Nafissatou Thiam, véritable icône du sport belge et international au sommet desquels elle s'est hissée en moins de trois ans en décrochant, coup sur coup, un titre olympique, un titre mondial et un titre européen à l'heptathlon. Cela émeut/surprend/choque encore plus quand on apprend les raisons de ces effusions : l'été dernier, en plein milieu de sa compétition, à l'Euro de Berlin, les dirigeants de sa propre fédération l'ont menacée de l'en exclure parce que le nom de leur sponsor principal ne figurait pas, ou partiellement, sur son maillot pendant les quatre premières épreuves de sa discipline. Ils étaient donc prêts – on croit rêver ! – à sacrifier leur athlète n°1 sur l'autel des bonnes relations commerciales avec leur partenaire ; celui-ci, s'émouvant à raison de ne pas voir son nom là où il aurait dû figurer, les menaçait de les poursuivre en dommages et intérêts. Cet incident grave, qui n'a cependant pas empêché Thiam de

trionpher à Berlin – ce qui prouve un peu plus sa force mentale – n'est ni le premier ni le dernier qui oppose un sportif belge à sa fédération. Alors que leurs intérêts devraient être communs, ils sont souvent antagonistes. Dans le cas de l'athlétisme, l'équipementier de la Ligue belge, qui fournit toutes ses sélections nationales, n'est celui d'aucun athlète ; celui-ci doit donc performer avec des vêtements auxquels il n'est pas habitué sans pouvoir offrir un « return » à son fournisseur habituel, sauf en ce qui concerne l'équipement « technique » que représentent ses chaussures. Cela vaut également pour le sponsor qui apparaît sur le maillot qui est celui de la fédération et pas celui de l'athlète. Tout cela relève d'une procédure normale. Sans elle, les fédérations ne pourraient pas vivre ou fournir un équipement à leurs sportifs. Ceux-ci s'en accom-

Ce qui choque, c'est la brutalité de la sanction qu'on voulait lui imposer

modent plutôt mal que bien, en râlant souvent et en portant leurs propres vêtements dès que leur compétition est terminée. Parfois, cela ne passe pas,

comme avec Kim Clijsters qui avait renoncé aux Jeux olympiques d'Athènes parce que le COIB lui imposait une tenue d'une autre marque que la sienne.

Ce qui choque dans le cas de l'affaire Thiam, c'est la brutalité de la sanction qu'on voulait lui imposer et la précipitation dans laquelle on a voulu prendre cette décision. Il ne faut pas être conscient de la difficulté du sport de très haut niveau ni être très respectueux de ses efforts pour venir menacer ainsi une athlète en plein milieu de sa compétition. Tout cela fleure aussi l'amateurisme. Comme l'heptathlétienne le dit elle-même, si ces indications avaient été précisées lors d'un briefing avant le début des championnats, rien de ceci ne se serait passé.

On en revient du coup à l'un des maux principaux du sport belge, où des professionnels – les athlètes et ceux qui les entourent – dépendent encore trop souvent du bon vouloir d'amateurs bénévoles – les dirigeants. Même si la bonne volonté de ceux-ci ne peut être forcément mise en doute, les deux mondes dans lesquels ils gravitent ne sont pas souvent très proches. Dans le cas d'athlètes du calibre de Nafi Thiam, de moins en moins souvent, serait-on tenté de dire...